



République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

ARRÊTÉ DE LA MAIRE

ST/VN/KA/TD - N° 2026 / 306

INTERROMPANT MOMENTANÉMENT LA CIRCULATION POUR LE PASSAGE DU CORTÈGE CÉRÉMONIE DU 08 MAI 2026

La Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 06 novembre 1992 ;

Considérant la demande formulée le vendredi 24 avril 2026 par la **Ville d'Eaubonne Service Événementiel - 1, rue d'Enghien - 95600 Eaubonne**, dans le cadre de la cérémonie patriotique du 8 mai 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'interrompre momentanément la circulation lors du passage d'un cortège, le vendredi 08 mai 2026, à partir de 10H30 et jusqu'à 13H00 pour la Commémoration du 08 mai 1945.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera interrompue **le vendredi 08 mai 2026**, à partir de **10H30 et jusqu'à 13H00**, sur le parcours qu'empruntera le cortège se rendant « **Place du 8 Mai 1945** » :

- **Départ du Parc de Mézières,**
- **Avenue de l'Europe,**
- **Avenue de Budenheim,**
- **Rue Tarbé des Sablons,**
- **Place du 8 Mai 1945,**
- **Retour du cortège Parc de Mézières.**

ARTICLE 2 : Une copie du présent arrêté sera adressée au Pétitionnaire.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville d'Eaubonne, Monsieur le Commissaire de Police et tout autre agent de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application des prescriptions du présent arrêté.

Eaubonne, le 28 AVR. 2026

Notifié le :
Publiée le : **28 AVR. 2026**
Exécutoire le :
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Valérie POULIQUEN
Cheffe Secrétariat Général

Arnaud AGNONA
Directeur DAGAJ

Karima BENTOUT
DGA Ressources

Lylian SENECHAL
Directeur Général des Services

**Pour la Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Maire délégué à l'urbanisme et à
l'aménagement de la ville durable,**

Quentin DUFOUR

